

REGLEMENT



PRO EVENTS
contact@proevents.nc
Tél : 240530

Des épreuves VTT et VTTAE pour tous

Distances : 5, 10, 25 et 50 km en mode randonnée ou CHRONO

1. L'ÉVÉNEMENT

La première édition de la DEVA100 VTT (ci-après désigné « l'évènement » ou « DEVA100 ») est une manifestation sportive organisée par la société PRO EVENTS (ci-après désigné « l'organisateur ») le dimanche 7 août 2022 au domaine de Deva (ci-après désigné « Deva »).

2. LES ÉPREUVES

Toutes les épreuves se déroulent sur les pistes de Deva situées au fond du domaine, au bout de la route en goudron, à proximité du champ Barbier.

La DEVA 6 est une épreuve amusante surtout destinée aux plus jeunes pratiquants. Elle permet aux jeunes enfants de se faire plaisir, comme les grands, sur une piste très facile de Deva en toute sécurité.

La DEVA 12 est une épreuve agréable et amusante pour tous les niveaux de pratiquants. Elle permet à chacun de se faire plaisir sur les pistes de Deva en toute sécurité. Ce parcours permet de rouler sur des pistes faciles sans grande difficulté.

La DEVA 25 est une épreuve pour tous niveaux de pratiquants. Ni trop courte, ni trop longue, elle permettra à chacun de se faire plaisir sur les pistes de Deva en toute sécurité. Ce parcours permet de rouler sur des sentiers individuels (singletrack), des pistes, quelques montées en lacets, et des descentes faciles.

La DEVA 50 est une des plus longues épreuves de VTT au calendrier calédonien, un vrai test d'endurance.

Ceux qui ont choisi ce parcours vont aimer le savant mélange de sentiers individuels (singletrack), de pistes, de montées en lacets, de raidillons et de descentes, notamment sur de toutes nouvelles pistes VTT créées par la Province Sud en 2022 à la demande des clubs Sport Pro et VTT Passion. Elle est destinée aux pratiquants confirmés et sportifs entraînés.

Les 3 épreuves DEVA 12, DEVA 25 et DEVA 50 sont ouvertes aux VTTAE (VTT à Assistance Electrique) et peuvent être parcourues en mode randonnée ou en mode CHRONO (chronométré), au choix.

L'organisateur a balisé de rubalise les parcours avec soin et il est obligatoire de suivre le balisage sous peine de disqualification. L'organisateur décline toute responsabilité dans le cas où un accident surviendrait en dehors des chemins balisés.

Les distances sont fournies à titre indicatif, il est possible qu'il y ait quelques écarts ou que les parcours soient modifiés au dernier moment par l'organisateur pour des raisons de sécurité.

DEVA 50 KM – niveau confirmé	Date	Heure Départ	Age minimum	Lieu
PRO SERIES – CHRONO – VTT *	Dimanche 7/08	7h30	15 ans (2007)	Deva – Champ Barbier
CHRONO - VTTAE	Dimanche 7/08	7h30	15 ans (2007)	Deva – Champ Barbier
Randonnée – VTT & VTTAE	Dimanche 7/08	7h45	15 ans (2007)	Deva – Champ Barbier
DEVA 25 KM – tous niveaux	Date	Heure Départ	Age minimum	Lieu
CHRONO – VTT & VTTAE	Dimanche 7/08	9h30	13 ans (2009)	Deva – Champ Barbier
Randonnée – VTT & VTTAE	Dimanche 7/08	9h45	13 ans (2009)	Deva – Champ Barbier
DEVA 12 KM – tous niveaux	Date	Heure Départ	Age minimum	Lieu
CHRONO – VTT & VTTAE	Dimanche 7/08	13h30	9 ans (2013)	Deva – Champ Barbier
Randonnée – VTT & VTTAE	Dimanche 7/08	13h45	9 ans (2013)	Deva – Champ Barbier
DEVA 6 KM – tous niveaux	Date	Heure Départ	Age minimum	Lieu
CHRONO et Randonnée - VTT	Dimanche 7/08	14h00	7 ans (2015)	Deva – Champ Barbier

(*) L'épreuve reine de cette manifestation est la DEVA 50 km PRO SERIES qui fait partie du VTT PRO TOUR.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les épreuves sont ouvertes à toutes et à tous, aux conditions définies ci-dessous.

La DEVA 6 est accessible à tous à partir de 7 ans (né en 2015), VTT uniquement, en mode randonnée ou CHRONO.

La DEVA 12 est accessible à tous à partir de 9 ans (né en 2013), VTT et VTAE, en mode randonnée ou CHRONO.

La DEVA 25 est accessible à tous à partir de 13 ans (né en 2009), VTT et VTAE, en mode randonnée ou CHRONO.

La DEVA 50 est accessible à tous à partir de 15 ans (né en 2007), VTT et VTAE, en mode randonnée ou CHRONO.

L'inscription en mode CHRONO dans une épreuve permet d'obtenir son temps et d'être classé dans sa catégorie d'âge. Il y aura des classements pour les Femmes et des classements pour les Hommes.

Les VTAE sont autorisés sur 3 épreuves, la 12, la 25 et la 50, en mode randonnée et en mode CHRONO (chronométrage).

La DEVA 50 CHRONO courue en VTT est une course PRO SERIES. Elle permet de gagner des points, en fonction du classement, qui seront comptabilisés pour le classement final annuel du VTT PRO TOUR.

Tous les participants souhaitant être chronométrés devront choisir l'option CHRONO et fournir un certificat médical datant de moins d'un an, attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du VTT en compétition (les titulaires d'une licence FFC, FFTRI ou FFV mention « vélo sport » pourront fournir une copie de leur licence 2022).

Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.

Les participants doivent respecter les consignes du directeur de course et des personnels de l'organisation.

Les participants doivent rester maîtres de leur vélo et faire attention aux autres concurrents, cyclistes et piétons présents potentiellement sur les parcours.

L'accès à la ligne de départ n'est possible qu'après avoir passé le point de contrôle du matériel. Tout participant prenant le départ sans avoir franchi le contrôle sera considéré comme non partant et ne sera pas classé.

Les porte-enfants (sièges ou remorques) ne sont pas acceptés.

L'ordre de départ est déterminé par le groupe auquel vous appartenez, en règle générale les options CHRONO partent dans le premier groupe, les randonneurs dans le deuxième groupe, pour plus d'informations consultez la rubrique sur votre épreuve.

Les meilleurs compétiteurs reconnus pour leurs performances seront placés prioritairement en premières lignes, ils doivent être présents près de la zone qui leur est réservée au plus tard 5 mn avant le départ de l'épreuve.

Par son inscription le concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte sans réserve.

4. CHRONOMETRAGE (option CHRONO uniquement)

Le Chronométrage est assuré par notre partenaire INLIVE.NC avec son matériel informatique et des puces électroniques sur les plaques de guidon pour une précision optimale.

Les résultats et les classements sont diffusés en ligne à l'issue de chaque épreuve sur les sites : inlive.nc, deva100.nc et protour.nc

5. CATEGORIES

Les participants ayant choisi l'option CHRONO sont classés dans les catégories suivantes (âge au 31 décembre 2022) :

- Jeune -9 : 7-8 ans

REGLEMENT DEVA100 2022

- Jeune -11 : 9-10 ans
- Jeune -13 : 11-12 ans
- Jeune -15 : 13-14 ans
- Jeune -17 : 15-16 ans
- Jeune -19 : 17-18 ans
- Adulte : 19-29 ans
- Master 30 : 30-39 ans
- Master 40 : 40-49 ans
- Master 50 : 50-59 ans
- Master 60 : 60+ ans
- Scratch (toutes catégories confondues, hors VTAE)
- VTAE (toutes catégories confondues)

Il y a une seule catégorie pour les VTAE.

Pour toutes ces catégories, il y aura un classement pour les Femmes et un classement pour les Hommes.

6. RECOMPENSES

Médailles : Tous ceux qui finissent l'épreuve DEVA 50 km recevront une médaille FINISHER

Seuls les participants ayant choisi l'option CHRONO seront chronométrés et pourront être récompensés.

Monteront sur le podium et seront récompensés :

- DEVA 6 km : option CHRONO
Les trois premières filles et les trois premiers garçons des catégories :
7-8 / 9-10
- DEVA 12 km : option CHRONO
Les trois premières filles et les trois premiers garçons des catégories :
9-10 / 11-12 / 13-14
- DEVA 25 km : option CHRONO
Les trois premières femmes et les trois premiers hommes des catégories :
13-14 / 15-16 / 17-18 / 19-29 / 30-39 / 40-49 / 50-59 / 60+ / Scratch / VTAE
- DEVA 50 km : option CHRONO
Les trois premières femmes et les trois premiers hommes des catégories :
15-16 / 17-18 / 19-29 / 30-39 / 40-49 / 50-59 / 60+ / VTAE
Les cinq premières femmes et les cinq premiers hommes du classement Scratch

Prize Money : Des récompenses en numéraires sont offertes pour le classement Scratch (toutes catégories confondues, hors VTAE) de la course DEVA 50 km PRO SERIES :

- 1^{er} : 30.000 Fcfp
- 2^{ème} : 20.000 Fcfp
- 3^{ème} : 15.000 Fcfp
- 4^{ème} : 10.000 Fcfp
- 5^{ème} : 5.000 Fcfp

Total Prize Money : 2 x 80.000 Fcfp (Femmes & Hommes).

La remise des prix des épreuves aura lieu sur place le dimanche 7 août à partir de 14h.

Seules les personnes présentes pendant la remise des prix pourront prétendre à leurs lots.

Les participants doivent porter une tenue correcte et sportive (chaussures fermées) pour pouvoir monter sur le podium, de préférence avec leur tenue de course ou de club ou de team.

7. MATÉRIELS OBLIGATOIRES

Tout participant à une épreuve doit récupérer sa plaque de course à fixer au guidon de son vélo avant de prendre le départ. Les plaques sont à retirer au magasin SPECIALIZED les jeudi 4 août et vendredi 5 août de 9h à 19h.

Les vélos admis à aux épreuves de DEVA doivent répondre aux normes en vigueur (bouchons aux extrémités des guidons). Les participants sont seuls responsables de la conformité du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien. Pour des raisons de sécurité et le bon déroulement de la course, chaque participant est tenu de respecter la réglementation suivante en termes de matériel et d'équipement.

Sur toutes les épreuves sont obligatoires :

- Port du Casque
- Chaussures fermées
- Bidon d'eau ou Poche dorsale

Sont vivement recommandés :

- Gants, genouillères, coudières.
- Kit de réparation pneus et/ou chambre à air et outil de gonflage

Chaque participant doit se présenter au départ de son épreuve avec le casque sur la tête et la jugulaire attachée, et le conserver ainsi pendant toute la durée de l'épreuve.

En l'absence des matériels obligatoires au départ, le participant ne pourra prendre le départ de l'épreuve. En leur absence en cours d'épreuve, le participant pourra être mis hors-course ou se voir attribuer une pénalité de temps.

Il est vivement conseillé de prendre son téléphone portable avec soi, suffisamment d'eau pour la durée estimée (minimum 500ml/h), de mettre une paire de gants et d'apporter des barres énergétiques, gels et autres apports alimentaires.

En cas d'abandon, le coureur doit en informer OBLIGATOIREMENT le poste de contrôle ou le signaleur le plus proche.

8. INSCRIPTIONS et TARIFS

Les inscriptions sont effectuées uniquement par Internet, depuis le site inlive.nc à partir du 7 mai 2022.

Les inscriptions prendront fin le jeudi 30 juin à 23h59, sans exception, pour toutes les épreuves.

La confirmation de votre inscription se fait par réception d'un email suite à la validation de l'inscription Internet.

Pour des raisons de sécurité, l'organisateur limite le nombre de participants à 300 sur les épreuves 50, 25 et 12 km et à 100 sur l'épreuve 6 km.

Tarifs DEVA 6 km

Age minimum : 7 ans (2015)

Inscription : à partir de 2000 F

Limite : 100 participants

2000 F pour les 50 premiers inscrits ou jusqu'au 30 juin

3000 F pour les inscrits suivants ou à partir du 1er juillet

Option CHRONO : 1000 F

Tarifs DEVA 12 km

Age minimum : 9 ans (2013)

Inscription : à partir de 3000 F

REGLEMENT DEVA100 2022

Limite : 300 participants

3000 F pour les 100 premiers inscrits ou jusqu'au 31 mai

3500 F pour les 100 inscrits suivants ou jusqu'au 30 juin

4000 F pour les inscrits suivants ou à partir du 1er juillet

Option CHRONO : 1000 F

Tarifs DEVA 25 km

Age minimum : 13 ans (2009)

Inscription : à partir de 4000 F

Limite : 300 participants

4000 F pour les 50 premiers inscrits ou jusqu'au 31 mai

4500 F pour les 50 inscrits suivants ou jusqu'au 15 juin

5000 F pour les 50 inscrits suivants ou jusqu'au 30 juin

6000 F pour les inscrits suivants ou à partir du 1er juillet

Option CHRONO : 1000 F

Tarifs DEVA 50 km

Age minimum : 15 ans (2007)

Inscription : à partir de 6000 F

Limite : 300 participants

6000 F pour les 50 premiers inscrits ou jusqu'au 31 mai

6500 F pour les 50 inscrits suivants ou jusqu'au 15 juin

7000 F pour les 50 inscrits suivants ou jusqu'au 30 juin

8000 F pour les inscrits suivants ou à partir du 1er juillet

Option CHRONO : 1000 F

Afin de réaliser l'inscription en ligne, il faut renseigner :

- Nom, prénom, date de naissance, adresse email
- Numéro de téléphone portable
- Pour l'option CHRONO : une copie numérique d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du VTT en compétition daté de moins d'1 an ou le numéro d'une licence sportive fédérale et le nom du club

Le règlement peut être effectué par carte bancaire directement sur le site.

La validation d'un dossier d'inscription fait office d'accord du présent règlement.

Si l'inscription ne peut pas être validée (manque d'un document), il faut recommencer la procédure ultérieurement. Aucune réservation n'est possible.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera tenue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et se réserve le droit d'exclure définitivement le participant et la personne ayant cédé son dossard d'une épreuve de l'événement.

9. REMBOURSEMENT

Si vous ne pouvez pas vous rendre à l'épreuve pour laquelle vous êtes inscrit, vous pouvez demander un remboursement, à condition de le faire avant le 15 juillet 2022 inclus, pour être remboursé à hauteur de 50% du montant de votre inscription. Passé cette date, aucun remboursement ne pourra plus être réclamé.

10. RETRAIT DES PLAQUES

Afin de faciliter l'identification et le pointage, chaque concurrent devra être muni d'une plaque de guidon fournie par l'organisateur. Ces plaques numérotées et personnelles sont obligatoires, en mode randonnée comme en mode CHRONO. Les plaques sont à retirer au magasin SPECIALIZED les jeudi 4 août et vendredi 5 août de 9h à 19h.

11. SÉCURITÉ DU SITE

L'introduction sur le site de l'évènement de tous objets susceptibles d'être dangereux ou illégaux, notamment drogues, armes à feu, objets contondants, matières explosives, alcool est strictement interdite.

12. PARCOURS

Toutes les informations relatives aux courses (profils, horaires...) sont disponibles sur les sites internet deva100.nc et inlive.nc. Chaque participant devra se trouver au départ de sa course à l'heure qui lui aura été indiqué sur sa confirmation d'inscription. Le départ pourra être refusé au participant qui se présente sur la ligne de départ après l'heure fixée.

Tous les départs et arrivées de la DEVA100 se feront sur la zone de village expo à Deva – Champ Barbier.

Tout participant devra franchir la ligne d'arrivée avec son vélo pour être classé. Les participants devront impérativement respecter les limites du parcours matérialisé par des rubalises, banderoles ou panneaux. En cas de sortie de piste, ils devront reprendre le circuit là où ils l'auront quitté. Toute infraction constatée par le directeur de course, un signaleur ou un membre de l'organisation entraînera la disqualification de l'épreuve concernée. Dans le cas où le parcours alternerait des portions balisées et des zones de partage avec les autres usagers habituels de ces zones (cyclistes, piétons ou véhicules à moteur), les participants devront circuler dans ces zones dans le strict respect du code de la route.

Des signaleurs sont présents sur tous les parcours. Leur rôle consiste à signaler la bonne direction à suivre aux participants et à signaler aux autres usagers de la voie le passage d'une épreuve VTT et la priorité qui s'y rattache en vue d'assurer la sécurité des participants. A l'approche d'un signaleur, le concurrent doit être très attentif aux indications verbales ou visuelles reçues, les respecter scrupuleusement et il doit également s'assurer lui-même qu'il peut parcourir sans danger la zone signalée.

Aucun véhicule suiveur n'est autorisé.

Sur le circuit, les seules motos, quads ou véhicules admis sont ceux de l'organisation.

La direction de course se réserve le droit d'apporter des modifications de parcours de dernière minute pour raison de sécurité.

13. POSTES DE RAVITAILLEMENT

Des ravitaillements seront mis à disposition des coureurs.

Il est strictement interdit de changer de vélo ou de roue pendant la course. L'assistance technique est autorisée entre participants.

Pour respecter la nature, l'organisation ne fournira pas de gobelet sur les points de ravitaillements. Pour profiter des boissons offertes les participants devront s'équiper d'une éco-cup individuelle.

14. ASSISTANCE EXTERIEURE

L'assistance mécanique durant une course est sujette aux conditions suivantes :

Le changement de vélo n'est pas autorisé et le participant doit passer la ligne d'arrivée avec le même vélo et plaque numérotée qu'il avait au départ.

L'assistance mécanique ne peut être réalisée que dans les zones de postes de ravitaillement. Le travail de réparation doit être effectué par le participant lui-même ou avec l'aide d'un autre concurrent.

Approvisionnement en eau et alimentation :

En dehors des postes de ravitaillement les participants ne doivent pas recevoir d'assistance de la part du public (bidons, aliments, etc.). Les participants peuvent recevoir de l'aide de la part du staff organisateur ou du staff médical.

15. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement. Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser. Tout participant contrevenant pourra être exclu de l'événement.

Les concurrents s'efforceront de respecter la faune et la flore du domaine et d'utiliser les toilettes prévues par l'organisation.

Chaque participant s'engage au travers de son inscription à respecter le règlement du Domaine de Deva.

Le non-respect des règles du parc entraînera la disqualification du coureur, notamment :

- Abandon de déchets
- Dégradation de plantes
- Allumage de feux
- Atteinte volontaire aux animaux
- Utilisation de raccourcis et dégradation des espaces non prévus dans le parcours
- Agression physique ou verbale d'un membre de l'organisation

16. PÉNALITÉS

Les infractions suivantes seront sanctionnées par une exclusion de l'épreuve ou une pénalité de temps :

- Absence sur un contrôle de passage (exclusion)
- Non-respect du parcours (exclusion)
- Essai pendant le déroulement de la course et en dehors des reconnaissances officielles (pénalité)
- Absence de casque pendant la course (exclusion)
- Refus volontaire de céder le passage à un participant souhaitant doubler (pénalité)

17. BARRIÈRES HORAIRES

Afin d'assurer la sécurité des participants, il est indispensable que ces derniers ne dépassent pas les horaires limites auxquels ils doivent passer par les points de ravitaillement. Des barrières horaires en différents points du parcours seront mises en place et correspondront aux horaires à partir desquels il ne sera plus possible d'aller au-delà de l'emplacement atteint. Les participants s'engagent à la première demande d'un organisateur ou représentant de l'organisation à être pris en charge par les serre-files, ou à suivre un itinéraire plus rapide indiqué par l'organisation. Le concurrent qui ne respecterait pas ces décisions continuerait sous sa propre responsabilité, et sortirait du dispositif de sécurité.

Tout concurrent qui souhaite abandonner doit, dans la mesure du possible, se rendre aux emplacements prévus (postes de ravitaillements). S'il ne peut pas rejoindre ces lieux, il doit contacter l'organisation en

téléphonant au numéro d'urgence indiqué sur sa plaque. En l'absence de communication de son abandon auprès de l'organisation, le participant devra assumer financièrement tous les frais de recherche éventuels.

18. MÉDICAL

Un service d'assistance médicale est assuré par un médecin et des unités de secours. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur les parcours et équipés d'émetteurs radio. Sur avis médical, l'organisateur se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours tout participant qu'il juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés.

Tous les appels d'urgence devront être effectués vers les numéros téléphoniques indiqués sur la plaque du participant.

19. RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR

L'organisation dégage toutes responsabilités en cas de perte, détérioration, vol de matériel et/ou d'équipements individuels.

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation, en cas de force majeure. Dans ce cas, le participant renonce à obliger l'organisateur au remboursement total ou partiel de son inscription et des frais connexes engagés pour participer à la manifestation.

20. ORGANISATION - LITIGES

Le directeur de course et ses assistants sont les seuls à décider du placement des concurrents sur les lignes de départ.

Les retardataires ne seront pas autorisés à prendre le départ.

Toute réclamation devra être déposée auprès du directeur de course dans l'heure d'arrivée du participant. Cette réclamation devra être faite par écrit.

Tout point litigieux sera tranché par le directeur de course responsable de l'organisation des épreuves.

21. ASSURANCES

Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses équipes, des spectateurs et de tous les participants à la DEVA100.

La responsabilité civile des participants est couverte pour les accidents qu'ils pourraient causer à autrui lors du déroulement de la manifestation sportive.

Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs.

Assurance Accident Individuelle

Tous les participants à la DEVA100 sont couverts par une assurance individuelle prise par l'organisation, garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours d'une épreuve. L'indemnisation, fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident sur le parcours balisé durant sa participation à une des épreuves sportives.

Domage matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, etc.) subis par les biens personnels des participants, et ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront pas se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur cycle et/ou à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun des participants.

22. DROIT A L'IMAGE et PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'acceptation du règlement implique obligatoirement que le concurrent donne son accord à l'organisateur, aux médias, aux partenaires qui pourraient couvrir l'événement, d'utiliser son image (photos, films, prises de vues aérienne) pour la promotion de l'épreuve et sous toutes formes de diffusions (presse, télévision, internet, réseaux sociaux), et sans aucune contrepartie financière ou autre.

Si vous souhaitez vous opposer à la publication de vos photos/images pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision avec une copie de pièce d'identité à l'organisateur par voie postale à : PRO EVENTS - BP 521 - 98845 Nouméa.

23. FORCE MAJEURE

Si la manifestation ne peut être organisée, ou doit être interrompue ou annulée, pour cas de force majeure (intempéries ou autre), l'organisateur ne sera tenu à aucun engagement vis à vis des participants. Les droits d'inscription resteront acquis à l'organisateur et ne seront pas remboursés.

24. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à l'évènement implique l'acceptation pleine et entière, par chaque concurrent, du présent règlement, ainsi que du règlement intérieur du Domaine de Deva.

25. VTT PRO TOUR 2022

La société PRO EVENTS organise un challenge annuel de VTT dénommé le VTT PRO TOUR.

Le classement du VTT PRO TOUR est constitué des résultats des courses PRO SERIES, organisées au cours des plus grands événements sportifs VTT en 2022 :

- La PGF 33 km, GRANDES FOUGERES, Parc des Grandes Fougères, le 3 juillet 2022
- La DEVA 50 km, DEVA 100, domaine de Deva, le 7 août 2022
- La PERIGNON 34 km, PERIGNON POINT ROUGE, Rivière Bleue, le 25 septembre 2022
- La TINA 42 km, TINAVELO, Golf de Tina, Nouméa, le 13 novembre 2022

Des points sont attribués aux 300 premiers du classement de chaque course PRO SERIES. Le total des points acquis par les participants est additionné après chaque course dans un classement général annuel regroupant les résultats de toutes les courses PRO SERIES.

A la fin de la dernière épreuve de l'année, une grande remise des prix permettra de consacrer les meilleurs compétiteurs VTT. Un Prize Money total de 1.000.000 Fcfp récompensera les meilleurs de chaque catégorie et du classement général.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter : protour.nc